



## 3 Promotion du commerce

- Le Canada jouit d'une longue tradition de nation commerçante. Au XVII<sup>e</sup> siècle, déjà, les premiers colons faisaient appel au troc et au commerce pour assurer leur survie et leur développement.
- Le Canada prône depuis longtemps la libéralisation des échanges à l'échelle tant régionale qu'internationale : la libre circulation des biens, des services et des personnes est en effet le meilleur moyen de créer la richesse.
- Le Canada est tout à fait capable de se mesurer à la concurrence mondiale. Pour ce faire, nous avons cependant besoin :
  - d'un accès aux marchés étrangers pour nos produits et nos services;
  - d'un ensemble de règles régissant le commerce et l'investissement qui soient transparentes, équitables et prévisibles;
  - des moyens nécessaires pour que les entreprises canadiennes puissent tirer parti des débouchés prometteurs sur les marchés étrangers.
- En 1982, le ministère des Affaires extérieures et le Service des délégués commerciaux (SDC) ont été fusionnés. En 1995, le nom du ministère a été officiellement modifié, devenant le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Les échanges internationaux représentent donc une part essentielle de notre mandat depuis deux décennies. Durant cette période, nous avons :
  - négocié l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, auquel a succédé l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) avec les États-Unis et le Mexique;
  - affermi le rôle du Canada comme puissance commerciale mondiale;
  - négocié des accords avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ainsi que de nombreux accords bilatéraux;